

1. Congrès du 28 octobre - Programme
2. Annonce
3. Actualité parlementaire - RSI - ISU - Chiffres clés - Ils ont dit..
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°144 - 1^{er} octobre 2004

Programme

La journée débutera à 9h30 par un accueil-café, le congrès proprement dit débutant à 10h00. L'allocution d'ouverture du Président de l'UPA, devrait être suivie par une intervention du ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Nicolas Sarkozy.

A 10h30, un débat s'engagera sur le thème "Taxe professionnelle, TVA, charges sociales patronales...: réformer les prélèvements pour réduire le coût du travail". Le Président de la commission des Finances du Sénat et ancien ministre, Jean Arthuis, participera à cette table-ronde ainsi que Michel Taly, ancien directeur du service de la législation fiscale, et bien sûr le Président et les Vice-Présidents de l'UPA. D'autres personnalités doivent confirmer leur participation.

Le ministre délégué à l'Artisanat, François Jacob, interviendra à l'issue de ce débat. Le Président de l'UPA et le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, prendront ensuite successivement la parole entre 12h00 et 13h00.

L'après-midi sera consacrée à un débat sur l'actualité du syndicalisme artisanal, entre l'assemblée d'une part, le Comité Directeur et les Présidents des commissions de l'UPA d'autre part.

CONGRES DU 28 OCTOBRE La réduction des prélèvements au centre des débats

Trois ministres ont annoncé leur venue au Palais des congrès de Paris le 28 octobre ; l'occasion pour l'UPA de solliciter une politique pérenne de réduction du coût du travail.

Alors que l'UPA dénonce le plafonnement des allègements de charges patronales en 2005, le congrès annuel de l'UPA sera l'occasion d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'engager une politique pérenne de réduction du coût du travail. En effet, en limitant les allègements de charges sociales patronales aux salaires allant jusqu'à 1,6 SMIC, le projet de Budget pour 2005 revient sur l'engagement pris l'an dernier d'appliquer ces allègements aux salaires allant jusqu'à 1,7 SMIC. La décision du gouvernement de baisser parallèlement l'impôt sur les sociétés, sans prise en compte des entreprises individuelles, n'est pas faite pour rassurer les représentants des artisans qui y voient plutôt la marque d'une politique confuse en matière de prélèvements sur les entreprises. En outre, ce congrès permettra de prendre connaissance des projets portés par les trois principaux interlocuteurs gouvernementaux de l'UPA depuis avril dernier: Nicolas Sarkozy qui, en dépit de son départ annoncé, continue de peser sur les choix économiques du pays, Jean-Louis Borloo qui aura notamment à coeur de présenter les atouts de son

plan de cohésion sociale, et Christian Jacob qui ne manquera pas de révéler les pistes qu'il privilégie dans la perspective d'une part de la réforme de l'apprentissage, et d'autre part du projet de loi pour les entreprises dont la discussion au parlement est annoncée pour le début 2005. Enfin, le Conseil national de l'UPA a de nouveau manifesté son souhait que l'après-midi du congrès laisse véritablement place à un débat entre l'assistance et les responsables nationaux de l'organisation. De fait, les sujets d'actualité sont légion : dialogue social dans l'artisanat, régime social des travailleurs indépendants -RSI-, réforme des FAF de l'artisanat, élections aux Chambres de métiers...



Le Chef du gouvernement qui en 2002 appelait les artisans à créer 500.000 emplois, est-il prêt à réduire durablement le coût du travail ?



**Vous avez besoin
d'un coup de pouce
pour embaucher ?**

**Pensez au CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION,
le plus court chemin entre la formation et l'emploi.**



- Le contrat associe formation et travail
 - Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus
 - Tout employeur ou groupement d'employeurs peut en bénéficier, excepté l'Etat, les collectivités territoriales et certains établissements publics
- 0 825 347 347 (0,15 €/mn) www.cohesionsociale.gouv.fr**

Le contrat de professionnalisation sur les fonds baptismaux

Le décret relatif aux conditions de mise en oeuvre du contrat et de la période de professionnalisation est paru au Journal officiel du 15 septembre dernier. Il vient concrétiser à la fois l'accord signé le 5 décembre 2003 par l'ensemble des organisations d'employeurs dont l'UPA et des syndicats de salariés, et la loi du 4 mai 2004 sur "la formation tout au long de la vie" qui a repris les dispositions de cet accord. Les contrats d'orientation, d'adaptation et de qualification laissent ainsi place au seul contrat de professionnalisation. Egalement fondé sur le principe de la formation en alternance, ce type de contrat est accessible aux personnes salariées ou privées d'emploi, en recherche d'une qualification nouvelle ou complémentaire. Les rémunérations liées aux contrats de professionnalisation oscillent entre 55% et 80% du SMIC selon l'âge et le niveau de qualification de la personne. Mais l'essentiel des modalités de mise en oeuvre de ce



contrat devra être déterminé par les différentes branches professionnelles de l'artisanat qui pourront ainsi l'adapter aux priorités définies par profession. Comme en témoigne le visuel figurant en page 2, une campagne de communication et de mobilisation a été décidée afin de favoriser la mise en oeuvre du contrat de professionnalisation. Elle se déroulera tout au long du mois d'octobre et se traduira par des actions nationales et régionales de promotion.

RSI - ISU

L'UPA interpelle les sénateurs

Les 13 et 14 octobre prochains, les sénateurs examineront le projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit. C'est dans ce texte que figurent (article 48 alinéa 12) les modalités pratiques visant à réformer le régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants -RSI- et à l'assortir d'un interlocuteur social unique -ISU-. L'UPA qui soutient cet objectif de simplification des démarches sociales des artisans et commerçants, a débattu de la question en Conseil national avant de mener un ensemble d'actions : courrier aux sénateurs, entretien avec le rapporteur du projet de loi, information aux UPA territoriales... Il s'agissait notamment de rappeler que l'idée d'un guichet social unique ne date pas d'hier et qu'elle a fait l'objet d'un large consensus. En effet, cette demande de simplification a été formulée par plusieurs gouvernements successifs, avant d'être soumise à une étude de faisabilité qui a conclu fin 2003 à la nécessité de mettre en place une nouvelle architecture, celle du RSI et de l'ISU. De leur côté, les

conseils d'administration des trois caisses sociales concernées (CANAM, CANCAVA, ORGANIC) se sont prononcés pour une fusion de leurs structures. De même, les députés ont voté en faveur du RSI et de l'ISU en juin dernier. Cet unanimisme n'a pas empêché certains mouvements de contestation de se manifester, ni l'UPA de poursuivre son travail de soutien à l'article 48 alinéa 12, expliquant dans son courrier aux sénateurs que "toute remise en cause de cet article aurait pour conséquence, non seulement d'aller à l'encontre de la volonté des artisans et commerçants qui attendent une véritable simplification, mais également de renvoyer à jamais les chances d'une réforme capable de garantir l'autonomie du régime social des travailleurs indépendants." Pour leur part, les ministres intéressés par la réforme (voir ci-contre) ont conforté la démarche courageuse des présidents des trois caisses sociales des travailleurs indépendants, en réaffirmant très clairement leur volonté d'aboutir.

Chiffres clés

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les salariés âgés de moins de 26 ans perçoivent, pendant la durée du contrat (CDD) ou de l'action de professionnalisation (CDI), un salaire minimum dont le montant est défini selon les modalités suivantes :

- 55% du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans, porté à 65% du SMIC si le bénéficiaire est titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un bac pro ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau ;
- 70% du SMIC pour les bénéficiaires de 21 ans à moins de 26 ans, porté à 80% du SMIC lorsque la qualification correspond au moins à celle d'un bac pro.

Ils ont dit...

"Vous avez adressé le 5 juillet dernier, avec vos collègues impliqués dans le processus de création du régime social des indépendants et de l'interlocuteur social unique, une lettre à monsieur le Premier ministre par laquelle vous insistiez sur la nécessité de mener à bien cette réforme (RSI - ISU), dans le respect des principes énoncés le 10 juin lors de l'examen du projet de loi d'habilitation à l'Assemblée nationale..."

Nous avons souhaité vous apporter aujourd'hui... l'assurance renouvelée que le gouvernement entend mener à bonne fin la réforme ainsi engagée, dans les termes et selon le calendrier fixés dès le 17 décembre 2003... Les objectifs retenus restent clairement l'instauration d'un interlocuteur social unique et d'une délégation par le RSI de certaines fonctions de recouvrement liées à sa mission..."

Courrier du 22 septembre adressé aux Présidents des caisses CANCAVA, CANAM, ORGANIC, par le ministre de la Fonction publique et à la Réforme de l'Etat, le ministre délégué à l'Artisanat et le secrétaire d'Etat à l'Assurance maladie.

Vers un bulletin de salaire simplifié ?

De même que l'UPA avait émis de fortes réserves concernant le projet de Titre Emploi Entreprise au motif qu'il n'apporterait pas une véritable simplification et que sa mise en oeuvre se révélerait très compliquée, de même avait-elle marqué sa préférence pour une véritable simplification de la feuille de paie. Aujourd'hui, les faits semblent lui donner deux fois raison puisque la mise en place du TEE se fera dans un cadre beaucoup plus restreint (réservé aux emplois occasionnels) que celui envisagé au départ, et que par ailleurs, Renaud Dutreil, ministre en charge de la Réforme de l'Etat, a annoncé pour le 1er janvier 2005 un bulletin de salaire simplifié pour tous les salariés du secteur privé. L'UPA aura tout lieu de se réjouir d'une telle mesure, sous réserve que la simplification corresponde bien aux attentes des artisans.

PTZ et TVA !?

A l'issue de la présentation en Conseil des ministres du projet de loi de Finances pour 2005, la CAPEB a diffusé un communiqué de presse relatif d'une part à la remise en cause du prêt à taux zéro -PTZ- et d'autre part à la reconduction du taux réduit de TVA pour la réhabilitation des logements. La CAPEB qui "attend le débat parlementaire pour se prononcer sur le dispositif de remplacement du prêt à taux zéro" salue dans ce communiqué le PTZ comme un excellent instrument d'aide à l'accession à la propriété, considère que le crédit d'impôt, voire le chèque fiscal pour ceux qui ne sont pas imposables, devrait remplacer avantageusement le PTZ, espère que le dispositif sera plus largement ouvert au logement ancien, mais attend "la preuve de la générosité de Bercy" dans le cadre de la discussion budgétaire à venir. Enfin, la CAPEB "note avec satisfaction la reconduction du taux réduit de TVA pour la réhabilitation des logements et espère surtout que le gouvernement saura se mobiliser sans retenue auprès de ses partenaires européens pour pérenniser la mesure à compter du 31 décembre 2005."

"Augmenter les heures sup et inciter aux accords"

C'est en substance ce qu'a déclaré le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale quand les journalistes lui ont demandé le 23 septembre sur France 2 ses projets en matière d'assouplissement des 35 heures. Selon Jean-Louis Borloo, le gouvernement s'oriente vers des mesures tendant à "augmenter les quotas d'heures supplémentaires, à inciter les accords de branches" et veut "étudier la solution du compte épargne temps". Les partenaires sociaux qui seront successivement reçus entre le 5 et le 8 octobre (le 7 pour l'UPA) par le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, en sauront plus alors sur les intentions du gouvernement. L'UPA pour sa part rappellera son soutien à toute mesure tendant à augmenter le contingent annuel d'heures supplémentaires et à limiter le coût de ces heures.

Jeunes en entreprise

135.425 contrats "jeunes en entreprise" ont été signés en France métropolitaine en 2003, après 18 mois de mise en oeuvre du dispositif. C'est la preuve d'une progression constante du nombre de jeunes concernés, avec une moyenne de 5.600 entrées par mois. Le contrat jeunes est largement privilégié par les petites entreprises avec, au plan national, 84% des contrats signés dans des entreprises de moins de 50 salariés. Les services (36,8% des contrats) dont l'hôtellerie-restauration, le commerce (23,4%) et la construction (19,7%) sont les principaux utilisateurs de contrats jeunes. La moitié des jeunes embauchés dans le cadre du dispositif sont titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Olympiades des métiers

Les prochaines Olympiades des métiers se dérouleront du 26 au 29 mai 2005 à Helsinki en Finlande. Toutes les informations sur : www.cofom.org.

15 SEPTEMBRE

Audition d'une délégation de l'UPA par Xavier Bertrand, secrétaire d'Etat à l'assurance maladie.

16 SEPTEMBRE

Réunion du Conseil national.

Réunion des groupes de travail UPA - APCM relatifs à la préparation du projet de loi Jacob pour les entreprises.

17 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au séminaire organisé par l'Institut supérieur des métiers sur le thème: "Gestion des ressources humaines dans l'artisanat".

22 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la mise en place du Bureau et des sections du Conseil économique et social.

Audition du Président de l'UPA sur le RSI - ISU, par Bernard Saugey et Gérard Deriot, Sénateurs, rapporteurs du projet de loi de simplification du droit.

23 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA.

27 SEPTEMBRE

Réunion du Président et des Vice-Présidents avec le Conseil régional de l'UPA Rhône-Alpes à Saint-Etienne, suivie de leur participation au "Forum de l'artisanat Rhône-Alpes".

29 SEPTEMBRE

Participation du Président et des Vice-Présidents de l'UPA au séminaire de travail du FNPCA relatif aux priorités de communication pour 2005.

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre délégué à l'Artisanat, Christian Jacob, et le secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des jeunes, Laurent Hénart, dans le cadre de la préparation de la réforme de l'apprentissage.

